



NON A LA PRIVATISATION ! TOUS MOBILISES !

Le 8 juillet, la commission mixte paritaire (CMP) du Parlement tranchera sur le projet de loi de réforme pénale. Alors que ce projet de loi aurait dû affirmer le caractère régalien des missions des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, des amendements retenus au Sénat ouvrent à la concurrence le service public d'exécution des peines en milieu ouvert au secteur associatif privé.

Si la CMP valide ces amendements, cela constituera la première vague de privatisation de la probation.

En effet, sous la caution de la nécessaire implication de la société civile, la notion de partenariat (emploi, formation, hébergement, santé...) dérape dangereusement vers celle de substitution du service public et d'industrialisation de la peine.

Le service public d'Etat assure la continuité du suivi, l'égalité de traitement sur le territoire et l'absence de tout conflit d'intérêt. **Il n'y a rien à transiger ! En quelques jours, tout peut basculer de façon irréductible.**

C'est maintenant et de façon urgente que la défense du service public et de nos métiers se joue ! Faisons entendre nos voix dans l'unité la plus large !

La CGT, le SNEPAP-FSU et la CFTD appellent l'ensemble des personnels des SPIP à tenir dès à présent des Assemblées Générales et à décider des modalités d'action pour une mobilisation sur l'ensemble du territoire le mardi 8 juillet, date de la réunion de la CMP, et toutes modalités d'actions qu'ils considéreront comme adaptées.

Nous appelons l'encadrement à prendre toute sa part dans cette mobilisation en protégeant ses agents, en suspendant, jusqu'à nouvel ordre, toutes les réunions institutionnelles hors AP (CLSP, réunions avec le secteur associatif, en expliquant que cette action n'est pas dirigée contre les associations considérées comme partenaires).

CONTRE LA PRIVATISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EXECUTION DES PEINES, NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES PERSONNELS A FAIRE « SPIP MORT » LE 8 JUILLET

- annulation des convocations, des réunions, des entretiens en détention, pas de rapports, pas de téléphone...

Nos organisations mettent à votre disposition :

- un **argumentaire** qui pourra nourrir vos débats
- un **courrier à adresser à vos parlementaires** (députés et sénateurs) dès à présent, qui pourra s'accompagner du document argumentaire ci-dessus évoqué.
- une **[pétition en ligne](#)**, signez la et faites la signer autour de vous.

Paris, le 30 juin 2014